Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID: 085-218502425-20231212-23_63_09-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 6/12/2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

<u>Conseillers présents</u>: Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER, Virginie TALON.

<u>Conseillères absentes excusées :</u> Sylvie CAILLAUD, Laurence MICHOT.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques MOURGEOTTE

23-63-09 PARTICIPATION FINANCIERE A LA SORTIE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le repas organisé pour le conseil municipal et les agents de la commune de Saint Mars la Réorthe le 2/12/2023.

Monsieur le Maire propose de demander une participation de 38 € par personne participant au repas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Fixe la participation à 38 € par personne participant au repas.
- Autorise monsieur le Maire à émettre le titre correspondant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Le Maire
Patrice BERTRAND